CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Marolles, sous la présidence de Monsieur Roland EDELINE, Maire ;

Etaient présents : EDELINE R, BOUVIER T, POTIRON B, RUAUX J.C, LEROUX C, BLISEZ M, MILAZZO E, ROUAULT M, DESORMEAUX Gaël, NUTTENS G, MAES F. HARACHE L. CATHERINE C. LEGUEN C.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MABIRE P

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14
Date de convocation : 28 mai 2026

1 Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

N°2026-22

Vu décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs publié au JO ce 22 avril 2026

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
Considérant que la commune de Marolles, le conseil municipal doit élire :
- 3 délégués
- 3 suppléants

Le maire, en application de l'article R.133 du code électoral rappelle que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Harache Lucie, Mme Leguen Charlène, M. Ruaux Jean-Claude et M. Potiron Benoît.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.
S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Élection des délégués

Après un appel à candidature, les candidats sont les suivants :

Edeline Roland, Desormeaux Gaël et Milazzo Eveline

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel : 13
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés 13

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

-Edeline Roland né le 26/08/1961 à Mont Saint Aignan
a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepté le mandat.
-Milazzo Eveline née le 27/05/1981 à Saint Mandé
a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepté le mandat.
-Desormeaux Gaël né le 29/08/1974 à Pabu
a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepté le mandat.

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.
Refus des délégués
Le maire a constaté le refus de zéro délégués après la proclamation de leur élection (art. R. 143).

Élection des suppléants

Après un appel à candidature, les candidats sont les suivants :

Bouvier Tania, Blisez Mathieu, Leguen Charlène

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel : 13
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés 13

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :
-Bouvier Tania née le 13/04/1966 à Lisieux
a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepté le mandat
-Blisez Mathieu né le 19/09/1983 à Rouen
a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepté le mandat
-Leguen Charlène née le 20/03/1992 à Saint Lo
a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepté le mandat
Refus des suppléants

Le maire a constaté le refus de zéro suppléants après la proclamation de leur élection
(art. R. 143).

1 Travaux Devis élagage chêne parking de la salle des fêtes :

Pour une question de sécurité au niveau du parking de la salle des fêtes, il serait plus prudent de tailler quelques branches du chêne présent, c'est pourquoi M. Edeline a demandé des devis pour élaguer celui-ci. Ci-dessous le retour des 3 entreprises pour cette prestation :

-Entreprise CARPENTIER 220 Euros HT (Autoentrepreneur)
-Entreprise COUPPEY 600 Euros TTC (500Euros HT)

-Entreprise DUTOT 498 Euros TTC (415 Euros HT)
L'entreprise Paul Carpentier a été retenue pour un montant de 220€ TTC.

3 Lutte contre le frelon asiatique 2026 :

Le conseil municipal valide le partenariat avec l'entreprise Paul Nuisible pour la destruction des nids de frelons.

Tarifs inchangés par rapport à 2025 :

- de 0 à 10 mètres de hauteur 70 Euros
- de 10 à 25 mètres de hauteur 115 Euros
- plus de 25 mètres de hauteur 160 Euros

La commune prend à sa charge l'intégralité du cout de destruction dans le périmètre immédiat des habitations.

Les demandes de destruction doivent être adressées à la Mairie. Avant d'ordonner la destruction du nid, Monsieur le Maire opérera un contrôle sur site afin de vérifier qu'il s'agit bien de frelons asiatiques.

4 Ecole devis climatisation dortoir école :

Le devis de 8325,60 Euros de l'entreprise AMP Climatique est validé pour la climatisation du dortoir de l'école. Cet investissement répond à un double objectif au regard des épisodes de canicule qui se multiplient :

- Améliorer les conditions d'accueil et de repos des enfants et éviter la fermeture de l'école lors des épisodes de chaleur
- Avoir la possibilité technique de proposer un ilot de fraicheur pour les personnes âgées ou fragiles en cas d'épisodes caniculaires sur les mois de juillet et aout.

En complément une étude est en cours pour installer des pares soleil sur la façade sud du bâtiment. Il est également proposé de planter quelques arbres dans la cour de l'école.

5 DIVERS

Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) : Ce fonds permet de faciliter l'accès et le maintien dans des logements locatifs privés et publics pour les familles les plus démunies. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Accord pour répondre favorablement à la demande de participation du Conseil Départemental du Calvados à hauteur de 0,17 euros par habitant soit un total de 132,60 Euros.

Participation aux Commissions de l'Agglomération :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de constituer les commissions municipales suivantes :

Action sociale	Finances	Voirie Défense Incendie Environnement	Appel d'offres accessibilité Bâtiments communaux
R.Edeline	R.Edeline	R.Edeline	R.Edeline
T. Bouvier	T. Bouvier	T. Bouvier	T. Bouvier
E. Milazzo	E. Milazzo	Ruaux J-C	E. Milazzo

G. Desormeaux	G. Desormeaux	G. Desormeaux	G. Desormeaux
M. Rouault	Nuttens G.	Blisez M.	NUTTENS G.
L. Harache		Maës F.	Ruaux J-C
C. Leguen		Mabire P.	Blisez M.
		Nuttens G.	Maës F.
Urbanisme	**Communication**	**Culture Bibliothèque**	**Gestion RH Hygiène et Sécurité**
R.Edeline	R. Edeline	R.Edeline	R. Edeline
T. Bouvier	T. Bouvier	T. Bouvier	G. Desormeaux
E. Milazzo	E. Milazzo	E. Milazzo	T. Bouvier
G. Desormeaux	Rouault M.	G. Desormeaux	Harache L.
Blisez M.	Catherine C.	Leguen C.	Mabire P.
	Leguen C.	Harache L.	Potiron B.
	Harache L.	Ruaux J-C	
Correspondant défense	Ruaux J-C	Leroux C.	**Surveillance Risque Incendie**
Desormeaux Gaël		Maës F.	Nuttens G.
Cantine	**Ecole**	**Cimetière**	**SDEC**
Bouvier T.	R.Edeline	R. Edeline	R. Edeline
CATHERINE Charlotte	E. Milazzo	G. Desormeaux	POTIRON Benoît
Rouault M.	Leguen C.	Catherine C.	
	Leroux C.	Ruaux J-C	

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Elles sont convoquées par le Maire qui en est le président de droit.

Le **SDEC** est le Syndicat Départemental d'Electrification du Calvados, les communes du département adhèrent à ce syndicat et sont représentées par deux délégués. Un délégué titulaire qui est pour Marolles M EDELINE Roland et un délégué suppléant qui est M POTIRON Benoît.

Le correspondant Défense sera **M. Gaël Desormeaux**.

Pour la communauté d'Agglomération Lisieux Normandie :

-Prospective territoriale et Aménagement durable : *Mathieu Blisez (T.Bouvier suppléante)*
-Gestion des déchets et réemploi : *Gaël Desormeaux (F. Maës suppléant)*
-Santé et solidarités : *Gaël Desormeaux (B. Potiron suppléant)*
-Mobilités durables et inclusives : *Eveline Milazzo (M. Rouault suppléante)*
-Economies durables et emploi : *Charlène Leguen*
-Stratégie patrimoniale et achats : *Roland Edeline*
-Tourisme durable : *Lucie Harache*
-Politiques culturelles : *Eveline Milazzo (Charlotte Catherine)*
-Climat adaptation et prévention : *Tania Bouvier (J-C Ruaux)*

Village d'avenir : dans le cadre de ce dispositif, Monsieur le Maire informe qu'il se rendra, le 15 juin, à une réunion à l'ARS avec une adjointe, afin de défendre la possibilité d'accueillir une consultation médicale hebdomadaire dans la salle communale.

Aide aux devoirs à l'école : en concertation avec les professeurs des écoles affectés à l'école de Marolles, un projet d'aide aux devoirs d'une heure les lundis et jeudis soir est en cours d'élaboration pour l'année scolaire 2026-2027. Cette activité sera assurée par du personnel communal.

Association des Maires Ruraux de France : la commune adhère à cette association ce qui permet une remise sur l'abonnement à l'application « PanneauPocket » qui sera déployée prochainement à Marolles.

Filets de but demandés par un jeune de la commune : ils sont achetés et seront installés prochainement. Il sera proposé au jeune de participer à cette installation.

Conseil Municipal des Jeunes : plusieurs jeunes se montrent intéressés. Projet à rédiger par la municipalité.

Cuisine de la salle communale : achat de plaques électriques, réfrigérateur, hotte en cours. Chantier de montage des meubles par les conseillers municipaux programmé le samedi 13 juin.